LCL
BANQUE PRIVÉE

SERVICE SUCCESSIONS – 026930-00
15 PLACE GEORGES POMPIDOU
CS 30759
78066 ST QUENTIN EN YVELINES CEDEX

D 1/6 350/40/278/43 02AA5928876G4TF 1 FFV FFV

Ligne directe : 01 39 48 11 16
Mail :

MADAME BEDOU COMTE LENA
32 RUE DU PIN DE VERMOUTH
33850 LEOGNAN

Le 7 décembre 2020

Objet : Demande de documents

Références à rappeler
Dossier : Agence 09744 / Madame COMTE ALINE décédée le 04/11/2020

Madame,

Vous avez été désignée bénéficiaire du ou des contrat(s) d'assurance vie ou de prévoyance vie souscrit(s) par Madame ALINE COMTE :

Assurance vie

Nom du contrat	N° de contrat	Fiscalité (articles CGI)	Montant du capital **	Quote-part du capital vous revenant
LIONVIE ACCUMULATION	E0025449N	990I	135 169,65 €	Bénéficiaire 13516.96€

*** Les montants indiqués sont nets de contributions sociales*
**** Le montant du capital peut-être modifié suite à la décision médicale et également en cas de nantissement.*

Les contrats d'assurance-vie peuvent être soumis à une fiscalité particulière, selon les dates et montants de versements; pour répondre à ces exigences fiscales, un certain nombre de formulaires fiscaux vous sont demandés.

Afin de permettre le règlement du dossier, nous vous remercions de bien vouloir nous adresser le(s) document(s) ci-dessous :

- Photocopie recto verso de votre carte nationale d'identité (C.N.I.) ou de votre passeport en cours de validité. Si ces 2 pièces sont périmées, ajouter en complément (demandé si non-client) un acte de naissance avec filiation de moins de 3 mois.

- Relevé d'identité bancaire.

- Attestation sur l'honneur - article 990 I du Code général des impôts -, document joint avec notice explicative.

Si l'assuré était non-résident fiscal au moment de son décès ET si vous êtes vous-même non-résident fiscal (ou si vous l'avez été durant au moins 5 ans au cours des 10 années précédant le décès), vous pouvez bénéficier d'une exonération fiscale. Pour ce faire, vous devez nous adresser :
- une attestation de résidence fiscale, à votre nom, délivrée par le Service des Impôts du pays concerné (établie en français
- Ou un avis d'imposition sur le revenu (en français) établissant votre situation fiscale (au besoin sur 5 ans si vous n'êtes plus non-résident)
- Ou un avis d'imposition établi par le Centre des Impôts des non-résidents
- Ou tout document émanant de l'Administration Fiscale (en français) permettant de justifier votre résidence fiscale

- Le courrier de demande de prestation ci-joint daté et signé à nous retourner par voie postale.

- L'imprimé d'auto-certification ci-joint complété, daté et signé à nous retourner par voie postale.

A réception de ce(s) document(s), nous créditerons votre compte dans les meilleurs délais.

Nous vous rappelons que LCL met à votre disposition son réseau d'agences pour vous conseiller et ouvrir un compte personnel.

Nous vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.

Thierry Le Gal
Le Directeur de l'Unité Successions